

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2320

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ALAA CHAMEK RAMA

Date de naissance : 10/12/1955

Adresse : Allaie Rue AL AYFI casablanca

Tél. 0614446094

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. ASBARGUIS Abdelghani
CHIRURGEN OPHTALMOLOGUE
Angle Bd Bir Anzarane, Rue de Libye
4ème Etage N°46, Marif Casablanca
Tél.: 0522 93 11 11

195333

Date de consultation : 13/01/2021

Nom et prénom du malade : ALAA CHAMEK RAMA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

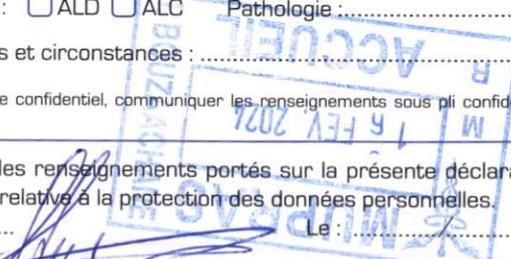
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 13/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/02/2024	C 3		300M	 Dr. ASRARQUS Abdelghani CHIRURGEN OPHTALMOLOGUE de Bd. Bir Anzara, Rue de Libye N°46 Maârif Casablanca 02 95 11 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoriaires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
ENKIA HAJAR mm 7 GPE 4 lot Ennakhil Errahma Dar Bouazza Casablanca Fix : 08 08 56 38 77 HAJAR BENKIA 095028411	15/2/2024					3900,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDF.

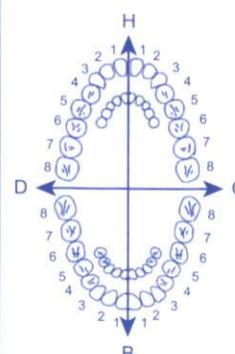
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr ASRARGUIS ABDELGHANI

CHIRURGIEN OPHTALMOLOGUE

D.E.S. NICE-FRANCE



د. أسراركس عبد الغنـى

طبيب وجراحة العيون

خريج كلية الطب بنيس فرنسا

ORDONNANCE

Nom & Prénom :

Casablanca, le :

Casablanca, le 13 février 2024

Kamal ALAMI CHAMES

verres correcteurs

Vision de loin

OD +2.25 (-0.25 à 115°)

OG +2.25 (-0.25 à 85°)

Vision de près

add. +3.25 VP OD

add. +3.25 VP OG

Monture

VERRES PROGRESSIFS

BENKHAJAR
31mm 7 GPE Alot Ennakhil
Errahma Darouazza
Casablanca
Fix : 06 08 56 38 77

PRÉSCRIPTION NON MODIFIABLE ET NON RENOUVELABLE
ATTENTION LA FORMULE DE PRÈS EST UNE ADDITION

Dr. ASRARGUIS Abdelghani
CHIRURGIEN OPHTALMOLOGUE
Angle Bd. Bir Anzarane, Rue de Libye
4ème Etage N°48 Maârif Casablanca
tel.: 0522 95 11 11

Angle BD Bir Anzarane et Ibnou Sina
Imm A, 4 ème étage N°46 - Maârif

05 22 95 11 11

agasrarguis@gmail.com

زاوية شارع بنزانزان و شارع ابن سينا
إقامة 1 الطابق 4 رقم 46 المعارض

05 22 95 11 11

agasrarguis@gmail.com

BENKIA OPTIQUE

OPTICIEN OPTOMÉTRISTE
SPÉCIALISTE



Hajar

7 Op, Annakhil Rahma -Etage MG Appt 3, Imm MG 3GH 4 - Casablanca
RC : 444374 / IF : 48502654 / CNSS : 2826225 / Patente : 32963443
ICE : 002721244000032

FACTURE N° 20402

Casablanca, le 15/02/2024

M. Kama P ALAMI CHAMÉS

Docteur : ASRAR GUISS Abdellah Ghani

Monture : plastique 1500,00

Verres : orange progressif IND B&L

VL	OD : +2.25 (-0.25 115)	1200,00
	OG : +2.25 (-0.25 85)	1200,00
ADD	+ 3.25	
VP	OD :	
	OG :	

Total : 3900,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

trois mille Neuf cent
DH 8 espes

Signature et Chachet

HAJAR BENKIA
INPE: 095028411

BENKIA HAJAR
3 Imm 7 GPE 4 Lot Ennakhil
Errahma Dar Bouazza
Casablanca
Fix : 08 08 56 38 77